https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QQSD339

14ème legislature

Question N°: 339	De M. Guy Teissier (Union pour un Mouvement Populaire - Bouches-du-Rhône)				Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche Mi				Iinistère attributaire > Transports, mer et pêche	
Rubrique >transports urbains		Tête d'analyse >politique des transports urbains		Analyse > plan de déplacement urbain. financement. agglomération marseillaise.	
Question publiée au JO le : 04/06/2013 Réponse publiée au JO le : 26/06/2013 page : 6941					

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le nouveau plan de déplacement urbain (PDU) dont vient de se doter la communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole. En effet, le plan en question prévoit non seulement de privilégier les transports en commun et en mode doux, mais aussi le réseau viaire, nécessaire au désenclavement des quartiers sud et est de Marseille. Ainsi, ce PDU se projette à dix ans pour réaliser la prolongation du métro jusqu'à Saint-Loup, pour les quartiers est et Capitaine-Gèze pour les quartiers nord. Par ailleurs, il prévoit un certain nombre de réalisations, telle la création d'une ligne de tramway entre la gare multimodale de la Blancarde et le terminus du métro de Dromel, la prolongation du tramway de Castellane aux hôpitaux est de Sainte-Marguerite et au pôle régional de cancérologie de Paoli-Calmettes, ou encore l'extension de la ligne 2 vers le nord d'Arenc à la cité Castellane. Ce projet ambitieux suppose non seulement une mobilisation financière de la part de Marseille-Provence-Métropole, mais aussi de la part du conseil général, du conseil régional et de l'État. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour que l'État aide au financement et à la réalisation du PDU de Marseille-Provence-Métropole.

Texte de la réponse

lign='center'>RÉALISATION DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Édouard Courtial, pour exposer la question n° 339 de M. Guy Teissier, relative à la réalisation du plan de déplacement urbain de Marseille Provence Métropole.

M. Édouard Courtial. Notre collègue Guy Teissier m'a prié de vous présenter ses excuses. Victime de retards dans les transports aériens, il n'a pu rejoindre l'hémicycle.

Monsieur le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole vient de se doter d'un nouveau plan de déplacement urbain, qui prévoit de privilégier les transports en commun, les transports en mode doux mais également le réseau viaire nécessaire au désenclavement des quartiers sud et est de Marseille.

C'est ainsi que ce plan de déplacement urbain se projette à dix ans pour réaliser la prolongation du métro jusqu'à



Saint-Loup pour les quartiers est, et Capitaine Gèze pour les quartiers nord. Il propose la création d'une ligne de tramway entre la gare multimodale de la Blancarde et le terminus du métro Dromel, ainsi que la prolongation du tramway de Castellane aux hôpitaux est de Sainte-Marguerite et au pôle régional de cancérologie de l'institut Paoli-Calmettes. Il envisage également l'extension de la ligne 2 vers le nord, d'Arenc à la cité Castellane. Il prévoit aussi de compléter le réseau viaire, notamment avec la création du boulevard urbain sud, continuité logique de la L2 Est, pour laquelle un partenariat public-privé vient d'être conclu.

Particulièrement ambitieux et nécessaire, ce PDU, pour être réalisé, suppose, certes, une mobilisation financière de la collectivité de référence, Marseille Provence Métropole, demain la métropole, mais également du conseil général, du conseil régional et de l'État. En effet, on évalue ce PDU pour les dix ans à venir à 3 milliards d'euros.

Aussi, monsieur le ministre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les intentions du Gouvernement pour que l'État aide au financement et à la réalisation du PDU de Marseille Provence Métropole.

Nous avons tous compris que le Gouvernement semblait porter beaucoup d'attention à Marseille. Évidemment, le parlementaire marseillais qu'est Guy Teissier, ne peut que s'en satisfaire. Mais il me semble que le moment est venu de passer des déclarations d'intentions aux actes.

À la fin du mois de juin aura lieu un comité interministériel de l'aménagement du territoire. Pouvons-nous espérer des annonces concrètes à cette occasion ? Si oui, lesquelles ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche. Je vous demanderai, monsieur le ministre, de bien vouloir raccourcir un peu la longueur de vos réponses. Mme la ministre des affaires sociales et de la santé vient de nous rejoindre, et il serait bon que nous évitions de prendre du retard.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.* En d'autres temps, nous vous avons entendu, cher Édouard Courtial, parler au nom des Français de l'étranger, et de partout. Et vous voici en train de faire l'intérim de M. Teissier – et je vous en remercie – pour parler au nom des Marseillais. Cette délocalisation vous amène à m'interpeller, et à me permettre de répondre à un certain nombre d'interrogations.

Je vous rappelle qu'un comité interministériel d'aménagement du territoire a été spécialement consacré à Marseille ; c'est un engagement majeur du Gouvernement. Il a eu lieu dès le mois de septembre 2012. Voilà qui montrait toute l'importance qu'attachent le Premier ministre et le Gouvernement dans sa globalité à cette ville.

S'agissant particulièrement des transports collectifs, j'ai lancé le 7 mai dernier un appel à projets en faveur de leur développement. Il était très attendu par les collectivités territoriales – 450 millions d'euros d'aides sont prévus – et, bien évidemment, les chantiers peuvent débuter. Si Marseille est candidate à cet appel à projets, nul doute, compte tenu des différents enjeux – pertinence technique, pertinence d'insertion de la politique globale de la mobilité durable, respect des quartiers, contribution à la cohésion sociale des territoires, désenclavement des quartiers, ce dernier point concernant particulièrement Marseille –, que ses projets pourront être éligibles. Il convient donc maintenant de faire rapidement acte de candidature.

Le chantier de la L2, vieux de plus de vingt ans – on pourrait parler de l'Arlésienne, bien que cette rocade se situe à Marseille –, a été partiellement réalisé, mais reste inachevé. Il a été relancé, conformément à l'engagement du Premier ministre. Le 6 mai dernier, le groupement d'entreprises Phocéale a été désigné. Par ailleurs, conformément à ce que j'ai indiqué sur place, nous aurons la possibilité de mettre en service la section est en 2016, la section nord en 2017.

Marseille est l'objet d'un grand plan gouvernemental. J'aurais pu évoquer l'implication de l'État dans d'autres domaines – sur la SNCM, pour sauver la compagnie, ou encore sur la métropolisation –, mais je vous ai bien

2/3

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 1400SD339



entendu, madame la présidente. Aussi, par égard pour l'ensemble des parlementaires et pour ma collègue ministre des affaires sociales et de la santé, je m'en tiendrai là.